

Alpenscène

La revue de la CIPRA



Schengen pour la faune et la flore

Pourquoi seuls les habitats en réseau restent diversifiés

Sommaire

Mentions légales page 3

Editorial page 3

Fenêtre sur le passé

Il y a 25 ans page 4

Un nouveau regard sur la nature

Exit la protection de la nature cloisonnée, c'est l'heure du réseau écologique page 5

Les réseaux écologiques en chiffres page 8

Corridors pour Tritons crêtés et Cie.

Département de l'Isère : du discours à la pratique page 9

Quel est l'intérêt d'un réseau écologique pour les humains ? page 11

Panorama

Les Alpes : havre de paix pour une faune et une flore en libre circulation page 12

Gravier dans le fleuve, ciment dans la tête

Le dernier grand fleuve alpin non aménagé est en danger page 14

« Protéger la nature, c'est aussi assurer l'avenir »

Entretien avec Michael Vogel page 16

Partenaires en réseau pour un réseau d'habitats

Trois initiatives, main dans la main à l'échelle alpine page 18

Partenaires en réseau pour un réseau d'habitats

La CIPRA soutient la prise de décision sur l'énergie éolienne page 20

Par monts et par vaux page 22

Du rire au pire

La civilisation a tout de même du bon page 23

Bande-annonce page 24



© Nationalpark Gesäuse / Kerschbaumer

Un nouveau regard sur la nature

Les nouvelles pratiques en matière de protection de la nature nous invitent à jeter par-dessus bord les vieux concepts. Découvrez l'approche dynamique de la protection de la nature et les réseaux écologiques. Page 5



© CIPRA International

Entretien avec Michael Vogel

Le directeur du parc national de Berchtesgaden/D et président du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC) parle des obstacles et des réussites de la protection de la nature dans la zone frontalière entre l'Autriche et l'Allemagne. Page 16



© Suisse Éolie

Energie éolienne

Dès qu'on parle d'énergies renouvelables, tous les regards se tournent vers l'énergie éolienne. Où en est-on dans les Alpes ? La CIPRA donne un aperçu. Page 20

Abonnez-vous à la revue thématique trimestrielle Alpencène de la CIPRA : le talon d'abonnement à remplir se trouve au milieu de ce numéro. C'est gratuit.

CIPRA, UNE ORGANISATION AUX ACTIVITÉS ET AUX VISAGES MULTIPLES

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faîtière non gouvernementale avec des représentations nationales dans sept pays alpins ; elle regroupe plus de cent associations et organisations. Elle œuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin.

MENTIONS LÉGALES

Bulletin d'information trimestriel de la CIPRA
Versions française, italienne, allemande et slovène

Rédaction : Barbara Wülser (rédactrice en chef),
Andreas Götz, Aurelia Ullrich / Autres auteurs : Mario F. Broggi, Leopold Füreder, Andreas Götz, Robert Home Marcel Hunziker, Yann Kohler, Fabian Lippuner, Mateja Pirc, Carola Renzikowski, Aurelia Ulrich, Barbara Wülser, Anita Wyss / Traductions : Franca Elegante, Nataša Leskovic-Uršič, Violaine Simon, Monika Vogt
Relecture : Barbara Wülser (d), Claire Simon (f), Serena Rauzi (it), Mateja Pirc (sl) / Concept graphique : Atelier Silvia Ruppen, Vaduz / Mise en page : Fabian Lippuner
Impression : Gutenberg AG, Schaan/FL

Reproduction avec mention de la source

Tirage : 14 000 tirages

Abonnements : Alpenscène peut vous être envoyé gratuitement par CIPRA International

Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tel. 00423 237 53 53 Fax 00423 237 53 54 cipra.org,
www.cipra.org

COMITÉS NATIONAUX

CIPRA Österreich c/o Umweldachverband Alser
Strasse 21/5, A-1080 Wien
Tel. 0043 1 401 13 36, Fax 0043 1 401 13 50
oesterreich@cipra.org, www.cipra.org/at

CIPRA Schweiz Postfach 22, CH-3800 Interlaken,
Tel. 0041 33 822 55 82, Fax 0041 33 822 55 89
schweiz@cipra.org, www.cipra.org/ch

CIPRA Deutschland Heinrichgasse 8
D-87435 Kempten / Allgäu
Tel. 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024
info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA France 5, Place Bir Hakeim, F-38000 Grenoble
Tel. 0033 476 48 17 46, Fax 0033 476 48 17 46
france@cipra.org, www.cipra.org/fr

CIPRA Liechtenstein c/o LGU
Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tel. 00423 232 52 62, Fax 00423 237 40 31
liechtenstein@cipra.org, www.cipra.org/li

CIPRA Italia c/o Pro Natura
Via Pastrengo 13, I-10128 Torino
Tel. 0039 011 54 86 26, Fax 0039 011 503 155
italia@cipra.org, www.cipra.org/it

CIPRA Slovenija Trubarjeva 50, SI-1000 Ljubljana
Tel. 386 (0) 59 071 322
slovenija@cipra.org, www.cipra.org/sl

REPRÉSENTATION RÉGIONALE

CIPRA Südtirol c/o Dachv. für Natur- und Umweltschutz
Kornplatz 10, I-39100 Bozen
Tel. 0039 0471 97 37 00, Fax 0039 0471 97 67 55
info@umwelt.bz.it, www.umwelt.bz.it

MEMBRE ASSOCIÉ

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGA)
Keucheniusshof 15, 5631 NG Eindhoven
Tel. 0031 40 281 47 84
nmga@bergsport.com, www.nmga.bergsport.com

© CIPRA International



Chère lectrice, cher lecteur,

au cours de vos dernières promenades, vous avez sans doute marché le long d'une rivière. Son eau turbulente vous a réjoui. Peut-être avez-vous même eu la chance de voir un poisson nager. Nous puisons nos réserves dans la nature : l'habitant des Alpes, après un travail de bureau fatigant et la touriste pendant les vacances tant attendues. Pourtant notre vie, nos activités économiques et notre besoin croissant de mobilité menacent de plus en plus la liberté de mouvement et les espaces vitaux des animaux et des plantes. Pour que la nature puisse aussi continuer à reconstruire ses réserves, nous devons veiller à ce que des espaces de tranquillité importants soient préservés et reliés entre eux. La CIPRA est connue pour son art de tisser des réseaux entre les actrices et les acteurs des Alpes. Afin que la trame de la nature à travers les Alpes ne soit pas mise en échec par les frontières administratives, les frontières entre disciplines et les barrières psychiques, nous nous engageons depuis quelques années de plus en plus avec d'autres organisations alpines pour la mise en réseau transfrontalière des milieux de vie aussi bien la nature que l'humanité.

En quoi cette dernière peut-elle bénéficier d'un réseau qui fonctionne et comment se fait-il que les espaces protégés, bien que vastes, ne soient pas suffisants pour maintenir, dans les Alpes, la diversité des plantes et des animaux, qui est d'importance européenne? Vous trouverez dans cette revue des faits et des réflexions sur ces questions. Vous pourrez aussi lire comment, en Italie, une femme se décarcasse pour sauver le roi des fleuves alpins ou comment divers acteurs s'efforcent de rassembler les morceaux d'un puzzle éparpillés pour créer un réseau écologique qui couvre toutes les Alpes. En tant que chef de projet à CIPRA International, chargée des activités liées au réseau écologique, je vous invite à porter un regard neuf sur cette tâche si importante qu'est la protection de la nature. Depuis que CIPRA Info a vu le jour il y a 25 ans, le bulletin d'informations du début s'est métamorphosé en véritable revue thématique. Nous avons voulu lui rendre justice (entre autres, sous un nouveau nom). La voila donc plus séduisante et plus agréable à lire, complétée par de nouvelles rubriques. Dans « fenêtre sur le passé », nous jetons un regard en arrière, dans « bande-annonce », un regard vers l'avant ; « Par monts et par vaux » vous propose un pêle-mêle provenant des quatre coins de l'espace alpin et, dans toute la revue, espérons-le, plaisir de lire et inspiration.

Aurelia Ullrich

Aurelia Ullrich
Chef de projet, CIPRA International

Il y a 25 ans

Du simple dépliant à la revue thématique – intimement mêlée à la protection des Alpes, écoutant battre le pouls de notre époque, sa voix allie détermination, objectivité et ironie subtile. Cette année, nous aimerions vous inviter à quatre reprises, à fouiner à travers les pages des débuts presque oubliés de CIPRA Info.

Le n°1 de CIPRA Info de janvier 1984 fut l'œuvre du président fraîchement élu de l'époque, Mario F. Broggi, du Liechtenstein. Le numéro était principalement consacré à la déclaration de Bled/SL, adoptée l'année précédente sous le titre « Réserves naturelles alpines en pratique ». A l'époque, les aspects économiques des espaces protégés n'étaient pas au cœur du débat comme ils le sont aujourd'hui. L'accent était mis bien davantage sur la protection de la nature. La déclaration de Bled, toutefois, demandait déjà que « la mise en application pratique des mesures de protection soit soutenue par l'approbation en toute connaissance de cause de la population locale ».

La CIPRA se prononçait ainsi dès 1983 pour une protection de la nature participative. Elle écrivait, déjà il y a 25 ans, cette phrase brûlante d'actualité et en plein dans le vif du sujet du numéro 90 actuel sur « le continuum écologique »: « les espaces protégés ne doivent pas être considérés comme des positions de repli tandis que le reste du territoire est abandonné. »

Le premier CIPRA Info était un bulletin d'informations de quatre pages, rédigé à la fois en allemand et en français. A partir de 1990, il parut en versions séparées pour chaque langue, ainsi qu'en italien. Le premier CIPRA Info en slovène fut imprimé en 1997. Et depuis, il paraît quatre fois par an dans les quatre grandes langues des Alpes. ■

Andreas Götz, Directeur
CIPRA International

Declaration de Bled 1983

"Réserves naturelles alpines en pratique"

La Commission internationale pour la protection des régions alpines (CIPRA) a discuté du sujet "Réserves naturelles alpines en pratique" (p.ex. parcs nationaux, réserves naturelles et paysagères) lors de son assemblée du 29.9. au 1.10.1983 à Bled en Slovénie.

Elle poursuit ainsi l'initiative prise lors de son assemblée de 1981 à Berchtesgaden en faveur des réserves naturelles alpines. En 1983 comme en 1981, les délégués de tous les pays représentés ont dû constater qu'il manque encore dans toutes les régions des Alpes un nombre important de réserves naturelles de surface et de qualité écologique suffisantes.

Soucieuse de l'avenir du milieu vital alpin et alarmée par le peu d'écho rencontré par des signaux avertisseurs, tels le dépérissement des forêts par exemple, qu'il n'est ni permis ni possible de négliger, la CIPRA adresse à tous les responsables de la politique et de l'administration, chargés de prendre des décisions en matière d'aménagement du territoire, de protection de la nature et de l'environnement, et d'utilisation du sol, de l'eau et de l'air, la présente

REQUÊTE

5. Même en période d'austérité financière, il faut accorder les crédits et le personnel nécessaires à une information qualifiée et étendue du public, car la réalisation des objectifs de protection dépendent de la compréhension bienveillante de la population locale. Pas de protection de la nature et l'environnement sans éducation en la matière!
6. On instruira et perfectionnera sans cesse les responsables de la planification, de la décision et de la réalisation des prescriptions de protection des réserves naturelles alpines.
7. Les réserves naturelles ne doivent pas être considérées comme des positions de repli pendant qu'on abandonne à son sort le reste du territoire. Il faut compléter la délimitation de réserves par une politique globale de protection de la nature et des sites, faisant respecter ses intérêts déjà au niveau des autres planifications spécialisées (Résolution de Vaduz de 1980, réclamant une planification intégrale).



Commission
Internationale
pour la
Protection
des Régions
Alpines

Internationale
Alpenschutz-
Kommission

Heiligkreuz 52
FL-9490 Vaduz
Telefon 075 / 2 48 19

Nr. 1
Januar 1984

Deutschland / Allemagne
Frankreich / France
Italien / Italie
Jugoslawien / Yougoslavie
Liechtenstein
Österreich / Autriche
Schweiz / Suisse



La partie alpine de la vallée du Rhin vers Sargans/CH © Matthias Huss

Exit la protection de la nature cloisonnée, c'est l'heure du réseau écologique

Un nouveau regard sur la nature

En matière de protection de la nature et des espèces, on assiste depuis quelques années à un changement de paradigmes : abandon de la simple conservation d'habitats rares pour considérer le territoire dans son ensemble. C'est de là que vient le modèle des réseaux écologiques qui permettent aux espaces protégés d'élargir leur perspective.

Pour les déplacements de la maison au lieu de travail, au supermarché ou à la montagne pour les loisirs, la mobilité joue un rôle important, chez nous les humains. Les animaux et les plantes ont tout autant besoin que nous d'être libres de leurs mouvements : au cours de leur cycle de vie, ou de leur cycle annuel ou journalier, la faune et la flore doivent avoir accès à diverses sortes de ressources et d'habitats pour pouvoir correctement se nourrir, se déplacer et se reproduire.

Depuis le début du 20^{ème} siècle, on essaie de préserver la diversité biologique dans des territoires destinés spécialement à cet effet. Dans les Alpes, le premier parc national alpin fut le Parc national suisse, créé en 1914. Aujourd'hui, l'Arc alpin compte près de 900 espaces protégés, de catégories et d'étendues extrêmement variées, qui recouvrent environ 25 % des Alpes. Même si ces territoires n'ont pas tous pour but principal une protection de la nature rigoureuse, la superficie

des parcs nationaux et des réserves naturelles, directement consacrée au maintien de la biodiversité est tout de même remarquable : elle s'élève à 7 % de la zone d'application de la Convention alpine.

La protection de la nature n'est plus statique mais dynamique

Un chamois ne s'arrête pas à la frontière du parc national. Les amphibiens ne regardent ni à droite ni à gauche avant de traverser la route – et sont ainsi victimes de la circulation par milliers à chaque printemps. La nature n'a que faire du zonage établi par les humains qui séparent les réserves naturelles des zones habitées, délimitent les infrastructures routières ou déterminent les frontières nationales ou communales. Cela signifie que la protection de la nature doit aussi se faire en dehors des aires protégées, là où se trouvent les



© Christoph Püschner/Zeitenspiegel

Grâce au continuum, animaux, plantes et humains trouvent tous des milieux répondants à leurs besoins.

causes principales de la perte croissante de biodiversité dans le monde entier. Ces causes sont notamment : la destruction des habitats naturels, la fragmentation des territoires, la surexploitation des ressources et le recul des paysages culturels traditionnels. Dans les Alpes, ces phénomènes se concentrent surtout dans les fonds de vallées et les plaines, en raison du contexte géographique particulier. Les espaces protégés se situent en revanche majoritairement au-dessus de 2 000 m, là où, de toute façon, les conflits liés à l'exploitation humaine de l'espace sont relativement faibles.

Les Pyrénées, les Carpates, les Alpes –principaux massifs montagneux d'Europe- sont des régions frontalières.

Il est désormais reconnu que les espaces protégés, à eux seuls, ne pouvaient pas garantir le maintien de la biodiversité à long terme. C'est pourquoi sont apparus ces dernières années de nouveaux concepts de protection de la nature. Entre les zones nodales de haute valeur écologique et bien préservées, des liens spatiaux doivent permettre les migrations et donc l'échange entre biotopes différents, et empêcher l'appauvrissement génétique, dû à la fragmentation du paysage, et enfin l'extinction des populations isolées. Des éléments de liaison comme les corridors ou les biotopes relais –petites surfaces bien conservées- tissent des « réseaux écologiques » entre les zones nodales.

La Convention alpine montre la voie

Les projets et initiatives destinés à créer des réseaux écologiques de ce genre sont de plus en plus fréquents également dans les Alpes. En Suisse par exemple, a été créé le Réseau écologique national à l'échelle fédérale. En France et en Allemagne, il existe diverses initiatives aux niveaux régional et local, par exemple dans la Région Rhône-Alpes ou en Bavière avec le BayernNetzNatur (réseau nature de Bavière). Le référentiel de travail et la réalisation diffèrent grandement selon les initiatives. L'organisation, par exemple, dépend à chaque fois du contexte social et politique ou des données géographiques locales. Dans une région biogéographique cohérente comme le massif alpin, il est extrêmement important que les diverses initiatives soient coordonnées et que les différents référentiels soient harmonisés afin de permettre une approche commune cohérente.

La Convention alpine offre un cadre approprié pour cette coordination par le biais de son Protocole sur la Protection de la Nature qui appelle à la création d'un « Réseau transfrontalier d'espaces protégés ». Cela permet de satisfaire en même temps aux dispositions d'un grand nombre d'autres règlements et accords internationaux, en particulier celles de la directive européenne Habitats ou du Réseau écologique paneuropéen.

Coopération internationale nécessaire

Les principaux massifs montagneux européens sont tous à cheval sur des frontières. Les Alpes, les Pyrénées ou encore les Carpates s'étendent sur plusieurs pays. La coopération internationale joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en place des réseaux écologiques aussi bien au sein des divers massifs montagneux qu'entre eux (cf. article sur le projet Econnect dans cette revue). Compte tenu des nouveaux défis pour la protection de l'environnement tels que le changement climatique, qui touche tout particulièrement les régions montagneuses, le thème des réseaux écologiques revêt une importance particulière. La création de nouveaux éléments de liaison écologique permet aux espèces de réagir aux modifications des conditions environnementales par le biais de migrations et d'adaptation de leurs aires de répartition.

Les expériences de création de réseaux écologiques ont été jusqu'à présent tout à fait positives, si l'on considère les réalisations faites en France dans le département de l'Isère ou bien en Suisse dans le cadre de l'Ordonnance sur la qualité écologique. Si l'on veut vraiment encourager une utilisation du foncier respectueuse de la nature et durable, il va de soi qu'une large palette d'acteurs devra être impliquée dans les projets. L'agriculture, la sylviculture et la gestion des eaux, mais aussi le tourisme, l'aménagement du territoire et les transports : autant de secteurs d'activité dont la diversité partenariale ouvre des voies et des possibilités nouvelles de dialogue transversal et de coopération constructive.

Développer des perspectives à long terme

Pour que ces projets réussissent à long terme, il est crucial qu'ils soient en mesure de préserver durablement les éléments des réseaux écologiques ou plutôt la fonctionnalité écologique des territoires. C'est pourquoi les résultats des études et des projets doivent être pris en compte dans les concepts d'aménagement du territoire et y être durablement ancrés. Il ne s'agit pas d'identifier de nouvelles aires protégées ou des éléments particuliers du paysage, mais de développer une vision dynamique, souple et globale d'une région, dans laquelle la fonctionnalité écologique sera prise en considération à long terme. La qualité écologique d'une région ne dépend pas de la superficie totale de ses espaces protégés. Pour en juger, il faut plutôt se demander jusqu'où a pu être rétablie, entre l'Homme et la Nature, une symbiose qui fonctionne. Cela signifie que nous, les humains, devons agir en harmonie avec la nature sur l'ensemble du territoire. Des supports de planification appropriés permettent d'ébaucher une vision globale et d'harmoniser les diverses actions dans tous les secteurs avec cohérence et succès. La nature n'est pas la seule à en profiter ; nous aussi, nous tirons directement bénéfice d'écosystèmes vivants qui fonctionnent bien. ■

Yann Kohler, Doctorant
Laboratoire Territoires, UMR PACTE, Université Joseph
Fourier, Grenoble/F

Le parc national est-il un conservatoire d'espèces ?

L'écrivain allemand Peter Maiwald, récemment décédé, disait un jour ironiquement : « Le parc national est l'endroit où nous conservons tout ce qui est menacé d'extinction ! » Comme ce serait rassurant de pouvoir penser que nous avons, au cœur de l'Europe un lieu sûr où conserver nos quelques 40 000 espèces animales et végétales !

Cet espoir m'a été enlevé au plus tard en 1998. Je faisais partie d'une équipe d'écologistes indépendants, chargés par la Confédération helvétique de mener l'étude « Priorités nationales de la compensation écologique dans la zone agricole de plaine ». Nos recherches montrèrent que, sur les quelque 10 000 km² du Plateau suisse, 45 % pouvaient être classés comme territoires d'intérêt national pour la protection de la nature. C'est-à-dire qu'on y avait repéré des espèces pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité internationale. Au moins les deux tiers de ces repérages ont été faits, de surcroît, en dehors des biotopes recensés dans les inventaires fédéraux. En d'autres termes : si l'on veut préserver des espèces menacées au niveau national, il faut intensifier les efforts en dehors des espaces protégés.

Un autre exemple va dans le même sens. Routes et zones urbaines morcellent de plus en plus l'espace vital des bêtes sauvages et bloquent leurs voies de migration traditionnelles. Les effets génétiques de cette évolution, par exemple sur le chevreuil, peuvent être prouvés. Une équipe de recherche suisse a décelé une différenciation significative des caractéristiques génétiques de populations dont les habitats avaient été séparés les uns des autres au cours des dernières décennies par des autoroutes. Par contre aucune différence n'a été constatée là où deux populations étaient reliées entre elles par un passage à faune. Il faut donc veiller à ce que la qualité des habitats ne se dégrade pas et garantir la perméabilité de territoires entiers. ■

Mario F. Broggi, Ancien directeur de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL



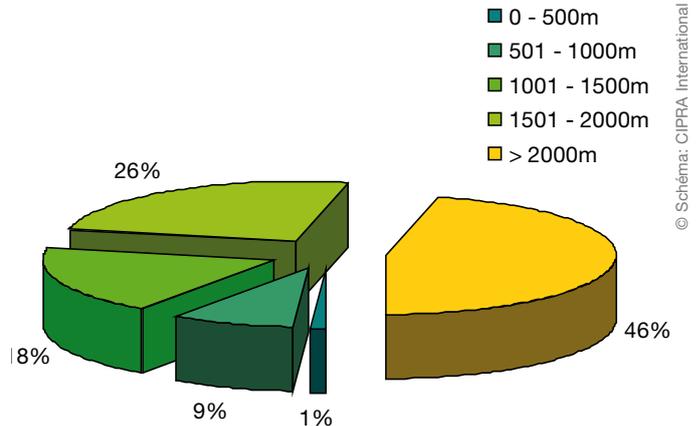
Les voies de transport font obstacle à la migration : vue plongeante depuis un passage à faune qui permet d'enjamber l'autoroute.

Les réseaux écologiques en chiffres

Dans les Alpes, ce sont les vallées qui sont les plus fortement anthropisées et occupées de manière intensive. Ceci transparaît non seulement dans les particularités des réseaux écologiques alpins mais aussi dans la répartition des espaces protégés sur le territoire.

Les Alpes sont la région montagneuse la plus aménagée et la plus anthropisée au monde. Elles sont en même temps le refuge le plus important en Europe pour la diversité biologique et elles hébergent d'innombrables espèces endémiques. Plus de 400 espaces protégés faisant partie des catégories les plus importantes -parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles ou réserves de biosphère de l'UNESCO- ont été créés dans les Alpes, afin de sauvegarder cette énorme diversité biologique. La répartition de ces espaces protégés selon l'altitude montre cependant clairement à quel point les vallées sont sous-représentées (cf. graphique). Environ 72 % des surfaces ayant le statut de protection le plus fort, à savoir les réserves naturelles et les zones centrales des parcs nationaux, se situent au-dessus de 1 500 m d'altitude.

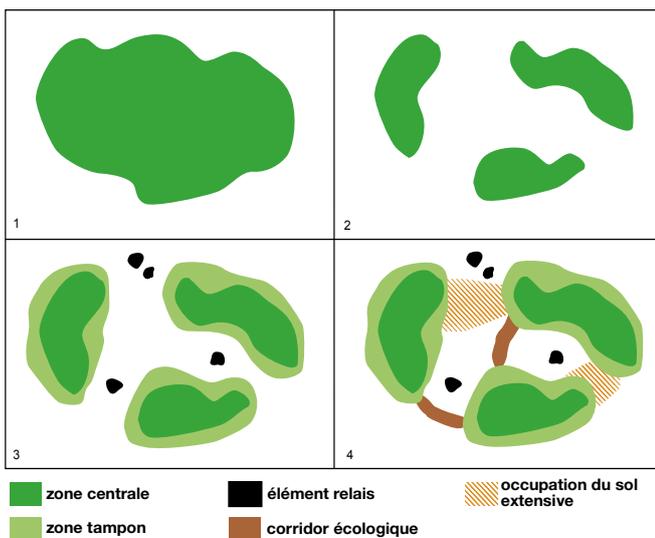
Pour appliquer la Convention sur la Diversité Biologique adoptée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, 54 Etats ont approuvé en Europe en 1995 la création d'un réseau écologique à l'échelle européenne et ainsi posé la première pierre du « Réseau écologique paneuropéen ». Dans les Alpes, l'idée d'un réseau écologique à l'échelle alpine a été lancée pour la première fois en 2004. Etant donné la diversité naturelle extraordinaire des Alpes, ce type de réseau alpin cohérent est une composante importante de la démarche entreprise au niveau européen.



Répartition des réserves naturelles et des zones centrales des parcs nationaux selon l'altitude.

En raison du relief, les activités humaines sont largement concentrées dans les fonds de vallée. Outre les zones urbanisées, ce sont surtout les infrastructures de transport qui constituent les barrières les plus difficiles à franchir. D'après le Rapport sur l'état des Alpes de 2007 sur le thème des transports et de la mobilité, le réseau des routes principales (autoroutes et routes européennes) dans le périmètre de la Convention alpine atteint 4 239 km, le réseau de voies ferrées 8 364 km.

Schéma : développement d'un réseau écologique



1. Situation préalable : vastes habitats proches de l'état naturel (zones nodales) et reliés entre eux, qui offrent assez d'espace même à des espèces exigeantes, ayant besoin de très vastes territoires.

2. Situation actuelle : le territoire est fragmenté en différentes parties isolées les unes des autres dans un paysage culturel exploité de manière intensive.

3. Etat intermédiaire : les zones nodales isolées sont protégées, restaurées et agrandies. Des biotopes plus petits, bien conservés, servent de biotopes-relais et facilitent l'échange entre les zones nodales.

4. Situation future : des corridors écologiques sont revitalisés ou nouvellement créés pour relier tous les éléments du territoire. Les corridors écologiques sont souvent des éléments de connexion linéaires qui permettent à certaines espèces de se déplacer entre divers habitats et garantissent ainsi l'échange génétique entre populations. Ils sont constitués par certains éléments du paysage et de petites structures comme les bordures de champs, les lambeaux ou lisières de forêts, ou encore des murs de pierres naturelles et des murgers. Les surfaces agricoles et forestières exploitées de manière extensive font également partie de ce genre de système de corridors. ■

Département de l'Isère : du discours à la pratique

Corridors pour Tritons crêtés et Cie.

Dans le département français de l'Isère, les corridors écologiques ne sont pas un tigre de papier, et leur mise en œuvre fait appel à tous les secteurs pertinents. Le démarrage très récent d'un grand projet leur donne un nouvel élan. L'Isère ne fait pas seulement figure de précurseur en France. Les autres pays alpins peuvent également en tirer des leçons concrètes pour la mise en place de réseaux écologiques.

Au-delà de la création d'un réseau d'une centaine d'espaces naturels protégés isérois, le Conseil général de l'Isère s'implique depuis l'année 2000 pour assurer les continuités biologiques entre les zones nodales de biodiversité. Cette prise de conscience de la nécessité de sauvegarder les corridors est partie d'une part de l'inventaire départemental des sites d'écrasements d'amphibiens réalisé annuellement depuis 1996 et d'autre part de l'état des lieux du schéma directeur de l'agglomération grenobloise. Ils ont révélé la nécessité de maintenir des espaces naturels entre les zones urbanisées et le long des cours d'eau, dans cette vallée alpine peuplée de 500 000 habitants. Avec plus de 10 000 permis de construire par an, il est devenu urgent d'agir. Cette prise de conscience est portée par des élus, des naturalistes, des chasseurs, des pêcheurs, ainsi que par les techniciens de l'aménagement du territoire et de la gestion des infrastructures.

Une approche unique à l'échelle nationale

Afin de prendre en compte les corridors biologiques, le département de l'Isère a décliné une méthode développée en Suisse pour l'identification d'un réseau écologique, mais l'Isère disposait de beaucoup moins d'information sur la faune et la flore ! C'est grâce à l'expertise et à la participation de nombreux naturalistes et acteurs du territoire que plus de 400 points de conflits ont été identifiés. Un bureau d'étude d'écologie appliquée suisse a ensuite établi pour la première fois en Isère, et en France, une remarquable synthèse qui a permis d'identifier les principaux enjeux et d'établir le Réseau écologique du département de l'Isère. Ce document cartographique définit des corridors sur plus de 7 000 km² et est aujourd'hui largement diffusé auprès des administrations, des collectivités locales et des bureaux d'études.

Suite à cet état des lieux, dix priorités ont été retenues afin de rétablir les connectivités pour la faune tout en favorisant la participation des principaux acteurs de l'aménagement du territoire. L'une des premières priorités était la Réserve naturelle nationale du Grand Lemps afin d'y sauvegarder 15 000 amphibiens, dont le Triton crêté. Aujourd'hui, 14 passages à petite faune sur plus d'un kilomètre ont ainsi été créés. Les études d'évaluation ayant prouvé l'efficacité de ces ouvrages, deux autres passages à petite faune ont été réalisés par le service des routes du Conseil général.

Passages importants pour la faune sauvage

Imaginez 70 km de vallée alpine de part et d'autre de Grenoble, où il ne reste plus que six corridors biologiques pour permettre à la faune de rejoindre les massifs du Vercors, de Chartreuse et de Belledonne !

© Agence d'urbanisme de la région grenobloise AURG



Dans la vallée de l'Isère, sur le versant occidental des Alpes, le paysage culturel traditionnel recule de plus en plus devant l'étalement urbain.



© AURIG

Outre la préservation des zones humides, la mise en réseau des dernières tourbières est vitale.

Avec la pression foncière forte, l'agriculture intensive et la construction de nombreuses infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées, routes,...), la vallée du Grésivaudan ne constitue plus la zone de passage qu'elle était auparavant. Pourtant, longée à l'ouest par le massif de Chartreuse et à l'est par le massif de Belledonne, elle représente un enjeu fort pour tout l'arc alpin.

En 2005, un état des lieux précis a été réalisé par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise et le bureau d'étude suisse, en concertation avec les naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, élus des communes et gestionnaires d'infrastructures (autoroutes, routes, chemin de fer, digues,...). Le Conseil général de l'Isère a ensuite décidé de prendre en charge la coordination des actions à mener pour maintenir et restaurer ces corridors.

Lancement du projet européen « Couloirs de vie »

En février 2009, un nouveau grand projet a été lancé. Représentant un budget de 9 millions d'euros sur six ans, plus de 50 actions s'articulent autour de trois objectifs dans le projet « Couloirs de vie ». Il s'agit tout d'abord de résorber les points de conflit via des aménagements routiers, autoroutiers ou la mise en place de détecteurs thermiques de faune. Parallèlement, un travail d'intégration des espaces réservés pour les corridors est en cours de réalisation dans les documents de planification (Trame bleue, trame verte, Schéma de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanismes, ...), mais un statut juri-

dique plus performant est à rechercher, c'est d'ailleurs un des objectifs du projet Econnect (voir article sur page 18). D'ores et déjà, à l'instar de nos routes, en Isère, chaque corridor, véritable infrastructure naturelle, porte un numéro d'identification. Enfin, la pérennisation passe par l'appropriation du public de ces territoires et de ces enjeux. Une partie de ce projet vise donc à sensibiliser le grand public via une exposition, des animations dans les écoles, et à faire évoluer le mode de gestion des espaces « corridors ». Ce dernier objectif concerne tous les gestionnaires : agriculteurs, concessionnaires autoroutier, élus, services techniques.

Ce projet est financé dans le cadre du Fonds européen de développement régional avec l'aide de l'AREA, de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône-Alpes. En effet cette prise en compte des corridors biologiques s'inscrit dans une démarche régionale. Le Conseil régional Rhône-Alpes a ainsi signé le premier contrat corridors qui représente 12 % du budget du projet européen !

Les activités du département de l'Isère sont non seulement exemplaires en France, mais aussi à l'échelle de l'arc alpin. Le département est considéré comme une région pilote par la Plateforme Réseau écologique de la Convention alpine. Par ailleurs, dans le cadre du projet Econnect, l'Isère participe aux diverses réflexions menées sur le rétablissement des connectivités et notamment sur le dépassement des obstacles physiques et légaux. ■

Conseil général de l'Isère, service environnement



© Piet Spaans

Larve de triton crêté *Triturus cristatus* : une des espèces d'amphibiens qui souffrent considérablement du recul des zones humides.

Quel est l'intérêt d'un réseau écologique pour les humains ?

Les paysages sont jugés attrayants lorsque leur fonction écologique est intacte et connue. Un nouveau projet cherche à savoir si cela s'applique aussi au réseau écologique – et si cela peut être bénéfique à la perception du paysage, aux loisirs et à l'économie régionale.

Les écosystèmes naturels peuvent être utiles aux humains à bien des égards. Ce que l'on appelle les « prestations des écosystèmes » peuvent comprendre des produits comme l'eau potable et la nourriture, des processus comme la pollinisation et la décomposition des déchets, mais aussi des services culturels immatériels comme l'enrichissement de l'esprit, la réflexion et la détente. En règle générale, produits et processus seront meilleurs si l'écosystème fonctionne bien que s'il fonctionne mal.

Une récente étude de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) de Birmensdorf/CH démontre qu'un écosystème intact offre aussi des services culturels de meilleure qualité. L'étude intitulée « BiodiverCité » s'est penchée sur la question de savoir pourquoi les gens recherchaient des lieux proches de l'état naturel et pratiquaient des activités de loisirs, et quel genre de paysage ils préféreraient. Les résultats sont clairs : le séjour dans la nature permet de répondre à trois besoins fondamentaux : la convivialité, la détente et l'inspiration. Notons bien que les gens ne se contentent pas de n'en satisfaire qu'un des trois. Il faut donc qu'ils aient accès à de nombreux espaces proches de l'état naturel, de types différents.

La qualité écologique séduit –si l'on en connaît l'existence

S'agissant maintenant de la perception d'un réseau écologique en bon fonctionnement, quel avantage immatériel direct nous apporte-t-il en plus ? En général, pour les humains, le maillage écologique est invisible, abstrait et concrètement impalpable. Il influence notre perception d'un paysage tout au plus à travers la diversité structurelle qui l'accompagne. Celle-ci représente pour l'Homme un bénéfice immatériel. Dans les Alpes, il se trouve que ce bénéfice immatériel a une pertinence économique : dans le tourisme alpin, la découverte d'un paysage culturel où les structures traditionnelles sont encore présentes est ressentie comme particulièrement plaisante et commercialisée comme telle.

Qui dit diversité structurelle ne dit pas nécessairement réseau écologique. La clé se trouve dans la découverte de la valeur écologique (cachée) : un paysage est jugé plus attrayant lorsqu'on sait qu'il s'agit d'un écosystème qui fonctionne particulièrement bien. De même, on peut s'attendre à ce que le réseau écologique n'ait d'utilité culturelle immatérielle pour l'Homme que s'il en connaît l'existence. Pour que le réseau écologique soit un atout dans la perception du paysage, les loisirs et le tourisme, sa création doit être accompagnée d'un travail de communication.

© Rainer Sturm / pixelio.de



Les loisirs ne sont qu'une des prestations offertes à l'humanité par un écosystème intact.

Vérifier la théorie dans la pratique

Le grand projet Enhance que viennent de lancer l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE/EAWAG) et L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPF) démontrera si ces hypothèses théoriques s'appliquent aussi dans la réalité. Il étudie les bienfaits du réseau écologique non seulement pour la nature mais aussi pour la perception du paysage, les loisirs et enfin l'économie régionale – et cherche comment tirer le meilleur parti. ■

Robert Home et Marcel Hunziker
Sciences sociales sur le paysage, WSL

Les Alpes : havre de paix pour une faune et une flore en libre circulation

Les ours et les loups ne sont pas les seuls à se déplacer, les espèces végétales et animales de petite taille ont aussi besoin de circuler librement. Ce qui leur cause à tous bien du souci, c'est l'augmentation des obstacles en chemin et la mise en danger de leurs habitats. Les espèces citées ici font figures d'exemples pour montrer que, dans les Alpes, les oiseaux, les poissons, les insectes, les mammifères et les plantes ont besoin de milieux naturels intacts spécifiques selon leur espèce.

Fabian Lippuner, Mateja Pirc, CIPRA International

L'Afrique aller-retour tous les ans avec le Torcol fourmilier

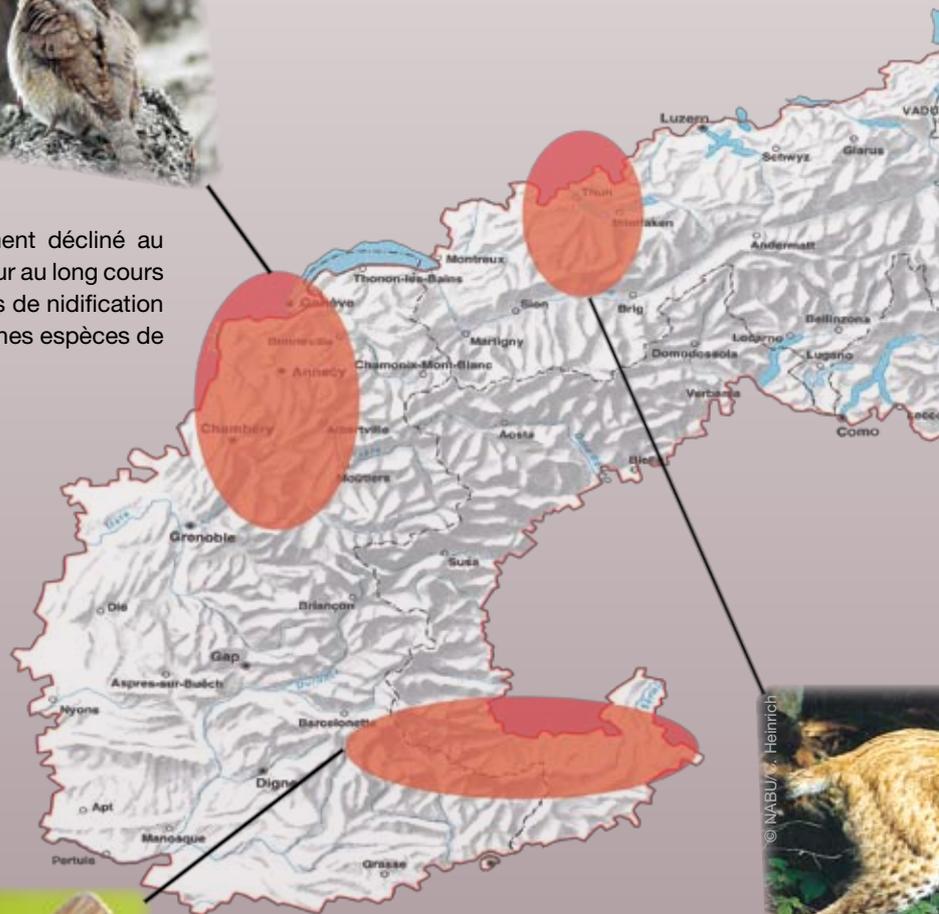
Torcol fourmilier *Jynx torquilla*

Le Torcol fourmilier, très répandu en Europe et en Asie, est le seul migrateur parmi les pics. Ses habitats favoris sont les paysages exploités de manière extensive, les parcs paysagers, les vergers à hautes tiges, les grands jardins et les vignobles, de préférence avec des murets de pierres, par exemple dans la Savoie. Il passe l'hiver en Afrique.

La population de torcols fourmiliers a radicalement décliné au cours des dernières décennies. Cet oiseau migrateur au long cours souffre de la disparition des habitats et des cavités de nidification dans les troncs morts ainsi que du déclin de certaines espèces de fourmis dont il se nourrit principalement.



© Lennart



Menacé de disparition bien qu'adopté par les fourmis

Azuré de la sanguisorbe *Maculinea teleius*

L'Azuré de la sanguisorbe est menacé dans toute l'Europe en raison de son extrême spécialisation. Il ne pond ses oeufs que dans les inflorescences des grandes pimprenelles. La chenille est « adoptée » par les fourmis *Myrmica scabrinodis* et hébergée dans la fourmière où elle se nourrit du couvain avec rapacité.

Ce lépidoptère bleu azur a une prédilection pour les prairies humides à joncs et les tourbières, devenues de plus en plus rares. Les efforts importants de revalorisation des zones humides lui sont donc très bénéfiques.



© Anja Kunzelmann UFZ



© NABU / Heinrich

Pour habiter les sous-bois et les vallées, la population de loups est menacée.

Le saumon des Alpes

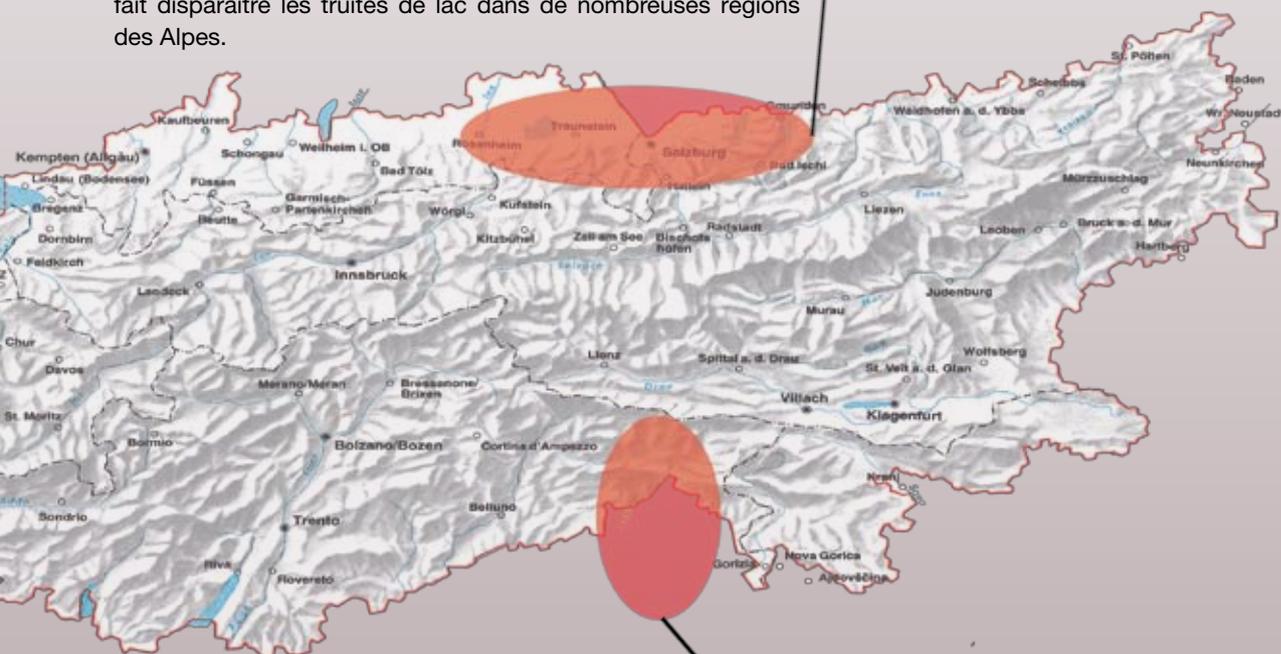
Truite de lac *Salmo trutta lacustris*

La truite de lac passe une grande partie de son temps dans des lacs frais et riches en oxygène des Alpes et des Préalpes.



Pour la reproduction, la truite de lac remonte les cours supérieurs des cours d'eau alpins ; les jeunes redescendent dans les lacs après quelques années.

Les biefs impraticables et autres obstacles aux migrations ont fait disparaître les truites de lac dans de nombreuses régions des Alpes.



Vie secrète à l'écart des zones urbaines

Lynx eurasiens *Lynx lynx*



Ce grand prédateur qu'est le lynx a été exposé à des poursuites et des préjugés féroces pendant de nombreuses décennies. A partir de 1950, ce chat sauvage a pu se propager à nouveau ou a été réintroduit de façon ciblée dans certaines régions.

Il préfère les grands espaces calmes et boisés avec des forêts denses et des bois épais. Les corridors de migration pour traverser les zones densément peuplées sont indispensables à la survie des lynx. En leur absence, les survivants se trouvent isolés et disparaissent par la consanguinité.

Pionnière dans le lit de la rivière

Tamarin d'Allemagne *Myricaria germanica*



Plante pionnière classique, le Tamarin d'Allemagne pousse surtout dans le cours supérieur des rivières alpines. La forte érosion y dégage des surfaces libres à faible concurrence.

La restructuration des réseaux fluviaux dans l'espace alpin au cours des derniers siècles a provoqué la destruction à grande échelle des prairies dynamiques qui lui servaient d'habitat.

Les rares prairies fluviales des Alpes restées intactes jusqu'à ce jour sont d'importance européenne (cf. article sur le Tagliamento dans cette revue).

Le dernier grand fleuve alpin non aménagé est en danger

Gravier dans le fleuve, ciment dans la tête

Le Tagliamento en Frioul-Vénétie Julienne sert de corridor à la flore et à la faune depuis l'espace alpin jusqu'à la Méditerranée. Son avenir est pourtant menacé : trois bassins de rétention géants doivent être construits dans son cours moyen. Nicoletta Toniutti de WWF Italie se bat depuis des années contre ce projet. Avec succès – jusqu'à présent.



© CIPRA International

Le cours moyen du Tagliamento méandre dans son lit majeur, large de plus de 2 km ; c'est un écosystème exceptionnel formé de multiples bras, de grands bancs de graviers, d'îles et de berges vertes.

Branle-bas de combat. L'eau tumultueuse se fraye un passage entre les falaises. Elle dévore la roche depuis des millénaires et l'emporte avec elle du haut des Alpes carniques et juliennes jusqu'à la Méditerranée, tout en bas. L'écrase en cours de route, la recrache et la pousse devant elle. Le Tagliamento voyage d'abord en fleuve sauvage à partir du col de Mauria à 1 200 m au-dessus de la mer dans le nord de la région italienne de Frioul-Vénétie Julienne ; d'abord vers l'est, puis vers le sud. Au bout de 170 km, il se jette par un canal dans le Golf de Venise. Mais le dernier fleuve indompté des Alpes s'achemine vers un avenir incertain.

Décidément, elle avait imaginé les choses autrement. Lorsqu'en 1996, Nicoletta Toniutti est venue, depuis Milan, s'installer ici dans le pays de son père, elle se réjouissait de mener une vie en harmonie avec la nature, comme le promettait la région de Frioul-Vénétie Julienne. Cette scientifique spécialiste des questions environnementales, qui travaillait dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), en avait assez de la Lombardie où les gens ne pensent qu'en termes économiques. Elle troqua son emploi bien payé dans une entreprise privée contre du volontariat bénévole

auprès de WWF Italie. Et aujourd'hui, cette femme de 48 ans doit constater : ici, c'est pareil. C'est la culture du béton qui règne. Quelle autre explication donner aux plans d'aménagement des autorités régionales sur le cours moyen du Tagliamento ?

Filet de sauvetage pour le « roi des fleuves alpins »

En cours de route. Le premier obstacle, la digue de retenue près de Caprizi, est franchi par le Tagliamento sans effort. Un moment déconcerté, il se reprend et dévale d'un trait la vallée de Tolmezzo. Parfois, lors des crues de printemps, ses eaux déposent ici une partie de leur ballast avant de virer vers le sud et de se déverser dans la plaine vers Pinzano. Le torrent impétueux se métamorphose en fleuve de plaine indolent. En hiver. En été, il s'infiltré dans le sol et poursuit son périple sous terre. Son lit, qui peut atteindre trois kilomètres de large, n'est plus qu'un désert de pierre, sporadiquement parcouru de petits filets d'eau. C'est le temps de la faune et de la flore.

Le groupement à Chondrille fausse chondrille : groupement pionnier typique, il pousse sur des bancs de gravier fraîchement constitués, dans les cours d'eau riches en calcaire des

Alpes et des Préalpes. Il a subi de fortes pertes au cours du siècle dernier en raison des aménagements fluviaux. On trouve encore de la Chondrille fausse chondrille, de la Vergerette âcre et associés dans le cours supérieur du Tagliamento.

Pendant son temps libre, Nicoletta était toujours attirée vers le Tagliamento. Ce paysage fluvial unique en son genre, avec ses bras, ses bancs de gravier, ses buissons et ses îles l'avait séduite. Elle ignorait alors le danger qui menaçait le « roi des fleuves alpins ». Un jour, elle lut dans le journal : le cours moyen doit être aménagé par trois bassins de rétention de 30 millions de mètres cubes. Un paysage unique en Europe allait être détruit – et avec lui une partie d'un grand corridor de 150 km² pour la faune et la flore, qui relie la Méditerranée aux Alpes. A partir de ce moment-là, cette spécialiste des questions environnementales consacre son temps au fleuve. Elle commence à faire des recherches, trouve des gens dans toute l'Europe qui travaillent sur le même thème, noue des contacts avec des scientifiques, coordonne des travaux de recherche, organise des excursions et des voyages d'études, dépose des plaintes, rédige des résolutions et des pétitions, en bref : elle tisse un filet de sauvetage pour le Tagliamento, à partir de 2003 comme employée à plein temps du WWF en tant que responsable du Tagliamento.

Le groupement à saules et tamarins : il peuple les dépôts de sable frais qui sont périodiquement inondés et recouverts d'alluvions. L'Oedipode des torrents aime s'y associer. Cependant, les Saules pourpres, les Saules faux daphnés et les Saules drapés sont devenus rares. On les trouve encore sporadiquement dans le cours moyen du Tagliamento.

S'accrocher. A Varmo, voilà que le fils des Alpes carniques et juliennes refait surface. Le Tagliamento laisse le désert de gravier derrière lui. Un paysage de prairies borde ses rives. Paisiblement, il étire ses boucles en un seul bras gonflé d'eau à travers le sol sablonneux. Un peu avant le pont de l'autoroute près de Latisana, le jeu prend fin. Il parcourt les derniers kilomètres en canal.

Le gravier, c'est de l'argent

Nicoletta Toniutti ne comprend pas. Pourquoi le gouvernement régional tient-il tellement à ce genre de protection contre les inondations, avérée inutile voire même nuisible ? Elle a un soupçon : le gravier, c'est de l'argent. Et dans le lit du Tagliamento, il y en a en quantité. En outre, grâce à l'aménagement du fleuve, la plaine très peuplée de Latisana pourrait être déclarée officiellement sûre –et les terrains se vendraient cher.

Les buissons d'argousiers : ils aiment les terrasses de gravier grossier déposé par le fleuve un peu à l'écart du tumulte. Ils ont disparu de presque tous les cours d'eau alpins à cause des aménagements. On en trouve encore dans le cours moyen et jusqu'au cours inférieur du Tagliamento.

Arrivée. Les mouettes tournoient au-dessus de l'eau. Elles annoncent la proximité de la mer. Le Tagliamento, hier torrent sauvage, puis fleuve de pays plat, et enfin canal, se mêle

Un élément clé du paysage : les cours d'eau

La CIPRA a publié pour la première fois en 1994 un aperçu de l'état hydrogéomorphologique des cours d'eau alpins. Ce travail fondamental a attiré l'attention du monde scientifique sur le fait que le Tagliamento était le dernier grand fleuve alpin non aménagé. D'après Klement Tockner, Directeur de l'Institut Leibniz pour l'écologie des cours d'eau et la pêche en eau douce, Berlin/D, le Tagliamento est aujourd'hui considéré comme le paysage fluvial modèle. Il permet de comprendre l'importance des rivières dont le cours est intact, pour le maintien de la biodiversité et comme corridor dans le paysage. Dans le réseau européen d'espaces protégés Natura 2000, il est cité comme cours d'eau de référence important. Grâce à la coopération réussie entre scientifiques et organisations engagées comme la CIPRA et le WWF, M. Tockner est convaincu que la destruction de ce paysage fluvial unique devient de plus en plus improbable. Les paysages fluviaux sont des éléments clés de nos territoires et du réseau écologique. Ils se distinguent fondamentalement des habitats terrestres. D'une part, leur géométrie ramifiée et leur fluidité donnent au maillage des habitats une asymétrie naturelle. D'autre part les paysages fluviaux sont considérés comme des systèmes quadridimensionnels car ils sont les lieux de connexion et d'échange avec les espaces avoisinants : en longueur, à la verticale, latéralement, et dans le temps. Les processus en jeu dans les paysages fluviaux ne sont pas les seuls à être marqués par cette imbrication, il y a aussi une multitude d'organismes qui dépendent des éléments de connexion. La disposition spatiale et le maillage des structures sont des conditions importantes pour la présence et le maintien des écosystèmes typiques des milieux fluviaux. ■

Leopold Füreder, Directeur du groupe de travail Ecologie des eaux courantes et de la faune d'eau douce de l'Institut d'écologie, Université d'Innsbruck/A
Barbara Wülser, CIPRA International

www.econnectproject.eu (en)

docilement à l'eau de mer salée près de Lignano et s'abandonne au Golf de Venise.

Pour Nicoletta Toniutti, le combat n'est pas encore fini. En février 2007, la deuxième plainte auprès de la Commission Européenne est rejetée, une autre auprès de la Cour supérieure de justice de l'Office public des Eaux à Rome est en attente de décision. En juin 2007, le gouvernement régional attribue le contrat pour les travaux d'études. Malgré tout, jusqu'à présent, rien n'a été construit, bien que tout soit absolument prêt : travaux d'études, entreprise de construction, une partie des fonds. Le temps travaille pour le Tagliamento. « Heureusement, nous traversons une crise économique — une chance pour le fleuve. » ■

Barbara Wülser, CIPRA International

Entretien avec Michael Vogel

« Protéger la nature, c'est aussi assurer l'avenir »

Pour Michael Vogel, directeur du Parc national de Berchtesgaden/D, la protection de la nature est une tâche qui concerne tous les secteurs politiques et demande une approche transversale. Le parc qu'il dirige forme, avec la périphérie et les espaces protégés limitrophes en Autriche, une région pilote pour le réseau écologique.

Monsieur Vogel, quand et dans quel contexte le Parc national de Berchtesgaden s'est-il occupé pour la première fois du thème du réseau écologique ?

En fait, très peu de temps après la fondation du Parc national en 1978, avec le projet de recherche de l'UNESCO sur l'influence de l'Homme sur les écosystèmes de haute montagne. A partir de ce moment-là, il a fallu travailler sur le réseau et penser transfrontalier.

Les scientifiques s'occupent de ce sujet depuis plus longtemps que les grands espaces protégés eux-mêmes. Les parcs nationaux n'ont-ils pas senti venir le vent ?

Certains, si. Mais cela dépend de l'emplacement du parc et de la constellation politique. Certains se sont vus prescrire par les politiques : vous êtes

le Parc, un point c'est tout. Mais dans certains nouveaux parcs nationaux, il a fallu d'abord élaborer une administration, une organisation, etc. avant de pouvoir penser à la mise en réseau.

Le Parc de Berchtesgaden a-t-il eu, lui, la clairvoyance nécessaire ?

Déjà simplement par sa position triangulaire au sud-est de l'Allemagne ; Là où je suis, je dois coopérer avec mes voisins du land de Salzbourg en Autriche. Les frontières n'existent ici que sur les cartes, la nature ne les connaît pas et pour les flots de visiteurs, elles n'ont jamais été un obstacle. On pense en réseau depuis longtemps dans la collecte des données sur les espèces animales et végétales ou, de manière très actuelle, dans la cartographie des biotopes alpins et par exemple dans la création du parc naturel régional de Weisbach en Autriche.

Qu'est-ce qui a changé pour le Parc national de Berchtesgaden avec la dimension internationale introduite par la Convention alpine ?

C'est à Berchtesgaden même qu'a été posée la première pierre de la Convention alpine dès 1989. Depuis lors, les travaux qui, jusque là, se faisaient plus ou moins accessoirement, ont nettement grimpé dans l'échelle des priorités. Nous avons une mission officielle de coopération internationale qui justifie, vis-à-vis des politiques et de mes financiers, le fait que je ne dépense pas tous les fonds pour la Bavière mais qu'une partie aille aussi à l'étranger. Ce n'est pas négligeable.

Jouez-vous un rôle important, en tant que président du Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC), dans les échanges d'expérience transfrontaliers ? Ce travail se déroule-t-il de manière satisfaisante ?

La coopération fonctionne toujours bien sur les plans professionnel et personnel quand la politique ne s'en mêle pas, il faut le dire en toute honnêteté. Notre travail est orienté vers des objectifs et des cibles claires et nous formons un réseau thématique très performant qui réussit bien malgré les différences linguistiques et culturelles. Cela se gâte quand les considérations de tactique politique prennent le dessus et que les administrations de tutelle donnent des consignes aux directeurs d'espaces protégés.

« La coopération marche toujours bien tant que la politique n'intervient pas »

Et alors, que se passe-t-il ?

Il ne reste qu'à faire du lobbying : nous devons convaincre les gens que notre travail de protection de la nature est aussi une assurance pour l'avenir.

Manifestement, ALPARC, à lui seul, ne suffit pas à mettre en oeuvre le continuum écologique (cf. article p.18 de cette revue). A quoi cela tient-il ?

Les espaces protégés sont des noyaux de condensation autour desquels beaucoup de choses peuvent et doivent se greffer. Mais ensuite vient l'application à grande échelle : pour mettre sur pied ce réseau, il me faut la coopération de tous les propriétaires et usagers du foncier, des services publics chargée de l'aménagement et de la gestion du territoire, et surtout des gens qui vivent et mènent leurs activités économiques dans et entre les espaces protégés – et cela non seulement au niveau local mais aussi régional et transfrontalier, sans oublier la volonté politique. J'ai

Un homme de réseau engagé pour l'écologie alpine

Michael Vogel, né en 1952 à Bamberg/D est cofondateur de l'excellent réseau qui relie virtuellement les espaces protégés alpins. Après des études de biologie et de géographie à Marburg/D, M. Vogel a parcouru les quatre coins du monde pour étudier des écosystèmes exceptionnels comme, par exemple, la vie d'espèces d'insectes subantarctiques. De retour dans des zones tempérées, il s'est consacré à la protection de la nature et à l'entretien des paysages dans les Alpes bavaroises. Depuis 2001, M. Vogel est directeur du parc national de Berchtesgaden, professeur associé en gestion du patrimoine naturel à l'université des sciences appliquées de Weihenstephan et président du comité international de pilotage du Réseau Alpin des Espaces Protégés.



Protection de la nature branchée sur la modernité : Michael Vogel dans le Parc national de Berchtesgaden/D.

aussi besoin des autres réseaux tel que le réseau des communes « Alliance dans les Alpes », la CIPRA, le WWF et les bailleurs de fonds. Enfin, je dois travailler en relais avec toutes les plateformes et groupes de travail mis en place par la Convention alpine. Si je parviens à mettre plus ou moins tout cela ensemble, alors je pourrai dire : maintenant, on va dans la bonne direction.

Il y a du pain sur la planche...

...et une question : comment dois-je m'y prendre pour aborder et amorcer le dialogue avec les administrations compétentes ? Les possibilités de coopération sont nombreuses. Par exemple, il est clair que nous devons sans tarder accorder plus de place à la nature, en particulier pour atténuer les répercussions du changement climatique. Les bassins de rétention les plus grands, destinés à la prévention des risques d'inondation, peuvent m'être utiles comme éléments de connexion avec d'autres zones de protection ; dans ce cas, l'interdisciplinarité s'impose.

Que fait exactement votre parc national pour le réseau écologique ?

A l'intérieur de notre parc, nous avons déjà une connectivité écologique montagne-vallée fonctionnelle – depuis Watzmann jusqu'à Königsee – et la liaison aux

Préalpes avec la réserve de biosphère et d'autres espaces protégés est bien établie. La connexion avec l'extérieur de l'espace protégé est menée activement chez nous, en collaboration avec le parc naturel autrichien de Weissbach, avec lequel nous avons démarré des petits projets transfrontaliers, apportant une plus-value surtout à la population. Nous effectuons des travaux communs de formation et d'information, élaborons des concepts de gestion et construisons des bases de données communes. Les animaux et les plantes ne jouent pas pour l'instant un très grand rôle, ils suivent le mouvement. Par la suite, nous prévoyons la connexion au Parc national du Hohe Tauern en Carinthie autrichienne.

Quels grands prédateurs le parc héberge-t-il actuellement ?

Les seuls grands prédateurs du Parc sont l'aigle royal et le brochet dans le Königsee. Tous les autres ont été exterminés. En Bavière, il n'existe pas de mesures actives de réintroduction. Mais si les animaux reviennent, ils sont considérés comme faisant partie du parc. D'ailleurs, je ne crois pas que les animaux attendront que nous ayons fondé un réseau écologique. Si un ours marche en bas, le long de l'autoroute du Tauern et trouve un chemin pour venir

ici, il sera là aussitôt.

Par le biais de la coopération au sein du projet Econnect, l'Union européenne et l'Allemagne mettent des fonds à la disposition du parc national de Berchtesgaden comme région pilote pour la mise en place du réseau écologique. Cela veut-il dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Chez nous, le cofinancement est garanti par le ministère. Je peux par exemple embaucher une personne à mi-temps pour trois ans. Mais ce n'est qu'un point de départ. La protection de la nature est une tâche qui concerne tous les secteurs politiques et demande une approche transversale. C'est seulement quand tout le monde se sera mis cela dans la tête que nous pourrions commencer à parler de « mondes meilleur^s.

Aurons-nous dans 20 ans un continuum à l'échelle alpine et pourrions-nous alors nous croiser les bras ?

Quand la perméabilité potentielle sera-t-elle bien établie ? Je n'ose le dire. Mais nous ne pouvons en aucun cas nous croiser les bras, sans faire un pas en arrière. La nature, elle, est toujours dynamique. ■

Interview : Carola Renzikowski,
Journaliste indépendante, Munich/D

Trois initiatives, main dans la main à l'échelle alpine

Partenaires en réseau pour un réseau d'habitats

L'espace alpin recèle une diversité biologique exceptionnelle. Pour assurer sa préservation, la Convention alpine réclame, dans son Protocole sur la Protection de la Nature, la mise en place d'un réseau écologique. Trois initiatives étroitement liées et agissant dans toutes les Alpes en ont fait leur objectif : les projets « Continuum écologique » et Econnect, ainsi que la plateforme « Réseau écologique » de la Convention alpine.



© Matthias Hüss

Dans la nature, les réseaux sont une stratégie qui réussit toujours.

Depuis 2002, la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA, le Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC), le Comité Scientifique International de Recherche Alpine (ISCAR) et le programme alpin du WWF s'engagent pour la sauvegarde de la biodiversité dans les Alpes. Ces quatre organisations ont ouvert une voie entièrement nouvelle dans la protection de la nature alpine, en s'attachant à une vision globale des Alpes, qui fait des frontières –celles des Etats comme celles des espaces protégés. Elles ont donné l'impulsion décisive pour mettre sur pied la plateforme « Réseau écologique » de la Convention alpine et le projet Econnect. C'est le consortium formé par ces quatre organisations qui a engendré le projet « Continuum écologique ». Elles agissent ainsi tout à fait dans le sens de la Convention alpine qui réclame, dans son Protocole sur la Protection de la Nature, la création d'un réseau écologique pour la sauvegarde de la diversité biologique exceptionnelle de l'espace alpin. Chacune des trois initiatives se concentre sur un domaine différent. La plateforme s'efforce, pour sa part, d'obtenir le soutien du monde politique pour un réseau écologique étendu à tou-

tes les Alpes. Econnect met en place un partenariat exemplaire entre les acteurs privés et publics et soutient les premières mesures d'application sur le terrain dans des régions pilotes. Le Continuum écologique a élaboré des bases scientifiques et méthodologiques pour toutes les initiatives, mis en route la coopération avec des régions pilotes et ouvert un débat public à l'échelle alpine. Les partenaires du consortium sont, de surcroît, associés à la plateforme et à Econnect. Il leur incombe de ne pas perdre de vue les objectifs à long terme, de soutenir et de mettre en réseau toutes les initiatives et de trouver des sources de financement pour de nouveaux projets.

Le Continuum assure la continuité

Le Continuum écologique est né en juin 2007, grâce à l'appui financier de la Fondation suisse MAVA pour la nature. Au cours de la phase initiale d'un an et demi, la CIPRA, ALPARC, ISCAR et le WWF ont posé les bases nécessaires à la mise en oeuvre d'un réseau écologique dans les Alpes. On dispose désormais de méthodes approuvées dans toutes les Alpes et mesures possibles pour mettre en réseau les habitats naturels.

Quatre régions pilotes, réparties dans tout l'Arc alpin, ont été identifiées et des plans d'actions y sont élaborés avec tous les acteurs concernés. Les partenaires du Continuum estiment qu'il est essentiel de prouver aux décideurs l'importance d'un réseau écologique. Il faut qu'ils tiennent compte dans l'aménagement du territoire et dans leurs décisions politiques du fait que les animaux ne peuvent pas effectuer leurs migrations saisonnières et que les populations de plantes ne peuvent pas exister s'ils ne disposent pas d'habitats appropriés et reliés entre eux. L'excellent démarrage d'Econnect est la réussite la plus importante et la plus visible du Consortium. Les quatre partenaires vont prochainement organiser un réseau de compétences étendu à toutes les Alpes. En outre, de nouveaux projets doivent voir le jour dans d'autres régions pilotes.

Mener le débat politique

La plateforme « Réseau écologique » a été lancée par la Convention alpine en 2007 pour promouvoir la collaboration sur un réseau écologique à l'échelle alpine. La plateforme ne réunit pas seulement des expert(e)s spécialisé(e)s des Etats alpins et des observateurs de la Convention alpine, comme les autres groupes de travail de cette dernière ; elle implique aussi des administrations, des organismes scientifiques, des organisations internationales et des représentant(e)s des régions pilotes. Elle constitue donc un lien important entre la politique, la science et la pratique.

La plateforme présente les résultats importants obtenus par des projets tels qu'Econnect et le Continuum aux Ministères de l'Environnement des Etats alpins, afin que toutes les initiatives de mise en réseau dans l'espace alpin obtiennent le soutien politique nécessaire sans trop de difficultés. La plateforme est aussi en dialogue permanent avec d'autres accords multilatéraux comme la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'avec des décideurs(-euses) au niveau européen. La plateforme organise en outre l'accompagnement scientifique des initiatives de mise en réseau, soutient les actions menées dans les régions pilotes, veille à ce que le dialogue entre les partenaires ne tarisse pas et que le public soit informé des activités. Cependant, le travail de la plateforme a ses limites. En dehors des moyens que chaque présidence bisannuelle met à disposition, il n'y a pas d'aide financière assurée. On ne sait pas encore combien d'argent sera mis à disposition par la France qui vient de prendre la relève de l'Allemagne à la présidence.

Retisser la toile de la vie

Econnect, le projet le plus rapidement mis en place (en trois ans), regroupe 16 partenaires issus de six pays alpins dans le cadre du programme « Espace Alpin » de l'Union Européenne. Selon la devise « Restoring the web of life », Econnect fait avancer, depuis septembre 2008, la mise en place du Réseau écologique dans les régions pilotes, avec la participation d'administrations nationales et régionales, d'instituts de recherche, d'organisations faitières internationales et de partenaires locaux pour les réalisations. S'appuyant sur les outils et les bases élaborés dans le cadre du projet « Continuum écologique », les quatre régions pilotes citées ci-dessus ainsi

que deux régions supplémentaires démontrent comment la mise en réseau peut être améliorée concrètement sur le terrain. Un exemple : des partenaires de projets suisses, italiens et autrichiens accordent leurs stratégies pour sauvegarder les prairies sèches, indispensables à la survie de l'Hermite -une espèce de papillon menacée de disparition. Econnect apporte son soutien en préparant des bases de données géographiques couvrant toutes les Alpes, en analysant les barrières physiques et juridiques qui entravent les déplacements des animaux et des plantes et en déterminant des corridors de migration. Sans oublier que l'échange de connaissances doit se faire entre acteurs mais aussi avec d'autres régions de montagne. ■

Aurelia Ullrich, CIPRA International
Mateja Pirc, CIPRA International

www.alpine-ecological-network.org (en)

www.econnectproject.eu (en)

The Continuum
Project



Le réseau écologique dans les Alpes est en bonne voie

L'Allemagne a été la première à assurer la présidence de la Plateforme « Réseau écologique » de la Convention alpine. Elle estime que la création d'un réseau écologique à travers toutes les Alpes est l'une des mesures collectives les plus concrètes et les plus réussies dans la mise en œuvre de la Convention alpine, et surtout du protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ». La conférence des Nations Unies sur la diversité biologique a expressément souligné l'importance de cette activité alpine pour l'ensemble du réseau des espaces protégés.

Sur le plan du financement aussi, le « réseau écologique » est en bonne voie. Des moyens considérables ont été mis à disposition par la Fondation MAVA pour la Nature, le Programme européen Espace Alpin et les pouvoirs publics. Le réseau écologique dans les Alpes a donc toutes les chances de devenir une réalité.

La prochaine étape est désormais le développement de modèles dans les régions pilotes. L'Allemagne soutiendra activement la présidence française de la Plateforme jusqu'en 2011, en espérant surtout susciter l'adhésion des élus pour la mise en œuvre de mesures concrètes. A l'avenir, la Plateforme aura également pour tâche importante d'associer à cette démarche d'autres secteurs tels que les transports, le tourisme et l'aménagement du territoire. ■

Silvia Reppe,
Ministère fédéral allemand de l'Environnement,
de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire

La CIPRA soutient la prise de décision sur l'énergie éolienne

Les Alpes à l'âge du vent

Depuis quelques années, l'énergie éolienne a le vent en poupe dans le monde entier. Dans les Alpes aussi, on rencontre de plus en plus d'éoliennes fournissant du courant vert mais perturbant en même temps le paysage. La CIPRA demande que leur impact économique, écologique et social soit évalué de manière approfondie pour les quelques sites possibles dans l'espace alpin.



© Suisse Eolie

L'énergie éolienne dispose d'un grand potentiel inexploité. Elle acquiert d'autant plus de poids que les Etats européens souhaitent couvrir leurs besoins énergétiques durablement avec des énergies renouvelables. Les pouvoirs publics apportent de plus en plus souvent un soutien financier aux nouveaux projets de construction et les favorisent en offrant des conditions d'installation attractives. D'innombrables éoliennes et fermes éoliennes ont déjà été installées dans les pays plats et les zones côtières, où les vitesses moyennes des vents sont élevées et les coûts d'aménagement bas. Un nombre croissant d'éoliennes est également prévu ou déjà réalisé dans les Alpes. En Suisse, l'énergie éolienne connaît un boom particulièrement fort dans la zone alpine, en raison du manque d'alternatives. Actuellement, la Suisse possède 13 sites de production d'énergie éolienne, et 28 autres fermes éoliennes sont prévues d'ici 2025, par exemple sur les cols de Grimsel et du Lukmanier.

Sur le Gütsch au-dessus d'Andermatt/CH doivent être posées cet été les fondations de la ferme éolienne la plus élevée du monde. Trois nouvelles turbines, d'une puissance de 900 kWh chacune, compléteront celle de 600 kWh déjà existante. Avec une production annuelle attendue de quatre à cinq GWh, la ferme éolienne, située à 2 300 m, doit un jour contribuer à étancher la soif d'énergie du projet touristique et hôtelier de l'investisseur égyptien Samih Sawiris à Andermatt.

L'énergie éolienne n'est pas la panacée face au problème de l'énergie

Dans la production d'électricité à partir du vent, les aspects positifs tels que l'utilisation raisonnée des ressources, le maintien de la pureté de l'air et la protection de la nature, s'opposent aux aspects négatifs tels que la dévalorisation esthétique du paysage, les émissions sonores, l'effet stroboscopique et le dérangement de la faune –surtout des oiseaux. Les impacts sont particulièrement perceptibles dans les régions montagneuses, où les espaces naturels sont peu perturbés et les terrains plus exposés. Il y a un autre effet indirect : la demande de plus en plus forte d'extension ou de construction de nouvelles stations de transfert d'énergie par pompage pour que l'énergie éolienne, dont la production est irrégulière,

A Entlebuch/CH, une éolienne alimente en électricité environ 300 foyers, avec un rotor de 52 m de diamètre.

Qu'en pense la Convention alpine ?

La Convention alpine, dans son protocole « Energie », article 6, formule des prescriptions concernant les énergies renouvelables. Celles-ci doivent être produites dans des conditions respectueuses de l'environnement et du paysage. Dans l'article 2 du protocole, les parties contractantes

s'engagent à sauvegarder les espaces protégés ainsi que les territoires et les milieux naturels préservés. Des informations sur la Convention alpine sont disponibles sous www.alpconv.org (fr, de, it, sl, en).



Eolienne expérimentale sur le Gütsch au-dessus d'Andermatt/CH ; verra-t-on bientôt à cet endroit la ferme éolienne la plus haute d'Europe ?

puisse être stockée et vendue cher lors des pics de consommation. On prévoit d'utiliser des cours d'eau encore sauvages pour la production de courant. S'il en est ainsi, la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, même en dehors de l'Arc alpin, aura aussi des répercussions sur les Alpes. Les défis dans le secteur de l'énergie sont grands. Ils ne pourront être surmontés que si la consommation diminue radicalement. La Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA est convaincue que l'économie d'énergie est la priorité absolue, avant toute autre mesure. C'est seulement quand le potentiel en économies d'énergie aura été exploité à fond que l'on pourra miser sur les énergies renouvelables pour couvrir les besoins restants. L'énergie éolienne est une ressource possible parmi beaucoup d'autres.

Les éoliennes dans l'espace alpin ne peuvent pas contribuer substantiellement à la production globale d'énergie, en raison des conditions topographiques et climatiques, des coûts d'aménagement et d'entretien élevés, ainsi que du statut de protection de nombreuses zones. Il faut absolument tenir compte de ce fait dans la planification des fermes éoliennes.

Gênantes et de surcroît non rentables

La topographie alpine ne favorise pas particulièrement l'énergie éolienne. Les mesures des vents montrent que seuls quelques mamelons ou cols exposés disposent de vitesses moyennes de vents appropriés et peuvent être exploités de manière rentable. En outre, les turbulences, la neige et la glace compliquent le fonctionnement et l'entretien des éoliennes. Equiper des mamelons visibles de loin, de routes d'accès pour la construction et l'entretien porterait gravement atteinte au paysage. D'un point de vue économique, les coûts d'aménagement et d'entretien seraient trop élevés : après la construction dispendieuse de routes vers des dômes isolés, il faudrait aussi assurer un entretien hivernal sans faille. L'absence de lignes à haute tension ou la capacité insuffisante des réseaux de courant existants exigeraient, à certains endroits, des lignes supplémentaires qui, à leur tour, détérioreraient le paysage et provoqueraient une flambée des coûts.

Impliquer la population

Dans la mesure où l'exploitation de l'énergie éolienne s'intègre dans une politique énergétique régionale orientée vers l'avenir, la CIPRA est favorable à cette forme d'énergie qui ne nuit pas au climat et ménage les ressources et l'environnement, mais elle estime, par contre que les éoliennes ne sont sensées et tolérables dans les Alpes que sur quelques sites appropriés. Les éoliennes doivent être rentables. Un projet n'est acceptable pour les populations locales que s'il est économiquement valable. Les éoliennes ne doivent pas être imposées aux collectivités territoriales locales et régionales. Au contraire, il faut encourager le dialogue et fournir des informations de qualité et transparentes. La population doit pouvoir décider par un diagnostic commun et une discussion participative si l'énergie éolienne est pour elle une option sensée. Les projets économiquement réalisables doivent être soumis à une évaluation de leur impact sur l'environnement. Les éoliennes sont fondamentalement inacceptables dans les espaces protégés et les territoires ayant une importance particulière pour l'avifaune, la beauté des paysages ou la vie culturelle. Les sites potentiellement adéquats doivent être déterminés légalement selon les outils d'aménagement du territoire et la législation en vigueur dans les communes, les régions/Länder/cantons et les Etats. Ainsi doit être empêchée toute intervention arbitraire, afin que l'exploitation de la ressource « vent » soit bénéfique pour tous – humains, flore et faune. ■

Anita Wyss, CIPRA International

Du vent dans les branches de la CIPRA

La CIPRA s'est penchée à fond sur la thématique « Energie éolienne » lors d'un séminaire international. Expertes et experts des représentations nationales de la CIPRA et de leurs organisations membres ont discuté du sens, des possibilités et des conséquences de l'énergie éolienne dans l'espace alpin. Les résultats de ce séminaire alpin seront consignés par écrit dans une version mise à jour du dossier alpMedia préexistant « Le vent du changement », www.cipra.org/fr/alpmedia/dossiers/3/.

Manifestation

**Conférence annuelle 2009 :
pas d'avenir sans croissance?**

La conférence annuelle de la CIPRA a lieu cette année du 17 au 19 septembre dans la maison communale de Gamprin/FL. La question centrale est de savoir à quoi pourrait ressembler un avenir sans croissance. En ouverture, le professeur Franz Josef Rademacher, membre du Club de Rome, parlera de sa vision d'un monde pour l'avenir. Des ateliers et des excursions dans les environs proches compléteront la rencontre. La conférence s'adresse à ceux qui, dans l'espace alpin, agissent dans les domaines de la politique, de l'économie, de la culture, du social, de la nature et de l'environnement ainsi qu'à tous les autres intéressés. Plus d'information et le programme détaillé par téléphone +423 237 53 53 ou par courriel international@cipra.org. ■

Manifestation

**Climalp et NENA à Grenoble
et à Francfort**

En avril, le réseau NENA et la CIPRA, avec le projet « climalp », seront impliqués dans deux manifestations importantes sur le thème de la construction passive. Lors des troisièmes Assises nationales de la Construction passive, qui se dérouleront du 23 au 26 avril 2009 à Grenoble/F, l'équipe climalp présentera des initiatives exemplaires dans le domaine de la construction efficiente sur le plan énergétique et faisant appel au bois régional. La CIPRA a pu mobiliser M. Wolfgang Feist, l'une des sommités sur le thème de la construction passive, pour le discours d'ouverture. Les 13^{èmes} Journées internationales de la construction passive qui ont lieu à Francfort les 17 et 18 avril 2009 sont consacrées à la construction publique et aux initiatives des pouvoirs publics pour promouvoir le standard passif. Etant donné que le projet climalp a prévu pour l'année 2009 de concentrer ses activités sur le Liechtenstein, l'Ecole supérieure du Liechtenstein sera présente, avec le soutien de la CIPRA, et présentera, par l'intermédiaire du professeur invité, Dietrich Schwarz, le cours de maîtrise sur la construction durable et quelques travaux des étudiants. ■

CIPRA Allemagne

**Helmut Karl reçoit
le deuxième Prix alpin allemand**

Le Prix alpin allemand a été décerné à Munich le 11 décembre 2008 pour la deuxième fois par CIPRA Allemagne et ses organisations membres. Le lauréat est le Dr. Helmut Karl, initiateur du plan alpin bavarois. Grâce à cet instrument d'aménagement du territoire, les secteurs à haute valeur écologique de l'espace alpin bavarois sont restés depuis 1972 vierges de tout aménagement technique lié au transport ou au tourisme. « Dans la partie qui se joue pour la protection de la nature alpine, le plan alpin bavarois est une manœuvre d'aménagement du territoire géniale, un exemple unique pour toutes les Alpes », a déclaré Stefan Köhler, président de CIPRA Allemagne, lors de la remise du prix. ■



© Franz Speer, DAV

Avenir dans les Alpes

**Nouveau : le CD Alps Know How
est désormais téléchargeable.**

Le CD Alps Know How a été réalisé dans le cadre du projet de transfert des connaissances « Avenir dans les Alpes ». Conçu comme outil didactique, il contient des travaux pratiques en langue anglaise sur des thèmes essentiels tels que la création de richesse régionale, la gestion de la mobilité, les nouvelles formes de prise de décision et les espaces protégés. Cette abondante information est complétée par d'autres sujets fondamentaux comme l'agriculture de montagne, la forêt de montagne, le tourisme, l'énergie, le climat. D'autres matériaux sont disponibles en format pdf en diverses langues. Après avoir été distribué à plus de mille exemplaires, le CD est désormais épuisé mais vous pourrez le télécharger dès à présent gratuitement sur www.alpsknowhow.cipra.org. ■

Le sermon sur la montagne

« Sans indulgence »

Les croyants désertent les églises et, soumis à la concurrence de « Alpenscène » le tirage de « CIPRA Info » a également radicalement chuté. Dès à présent, le service de prédication de la CIPRA se charge de satisfaire, dans cette tribune, vos besoins en nourritures transcendantes. Il est vrai qu'à notre époque de foi en la science, ces besoins sont bien souvent en friche. Si vous lisez cette tribune, n'espérez pas le pardon. Ce n'est certainement pas ici que vous obtiendrez l'absolution pour votre comportement au volant. Mais si jamais les sermons dominicaux vous manquent, le service de prédication se fera un plaisir d'incommoder votre cœur auparavant si léger par des reproches moralisateurs. Même si on peut lire dans le Nouveau Testament, imprudemment écologique : « Ne jugez pas pour ne pas être jugés » (Mt, 7, 1), même si nous sommes tous soi-disant pécheurs et que seul, celui qui n'a pas péché peut jeter la première pierre, pensez tout de même à nous en montant dans la voiture, la prochaine fois que vous ferez une excursion en famille dans les montagnes. Nous vous signalons que cette tribune est ouverte aux prédicateurs de passage. Si, par conséquent, vous voulez faire des remontrances à vos semblables pour leur mode de vie écologiquement douteux, écrivez-nous, nous vous ouvrirons volontiers la chaire. Bien à vous, stefan.arlanch@cipra.org. ■

Alliance dans les Alpes

**Dernier tour de piste
pour DYNALP²**

La conférence annuelle du réseau de communes « Alliance dans les Alpes » aura lieu les 5 et 6 juin à Eppan/I, sous le titre « L'Homme et les Alpes – quelle qualité de vie ? ». Ce sera en même temps la manifestation de clôture de DYNALP². Depuis 2006, DYNALP² accompagne les membres du réseau de communes sur la voie du développement durable vers une meilleure qualité de vie dans les Alpes. Toutes les informations importantes sur la manifestation, le réseau de communes et sur DYNALP² peuvent être consultées sur www.alpenallianz.org. ■

NENA

**NENA confirmé
dans sa démarche**

Le projet Interreg-III B NENA, dans lequel la CIPRA joue un rôle central, a été récemment nommé pour le Prix européen de l'Esprit d'Entreprise, ainsi qu'un autre projet autrichien. NENA donne des impulsions importantes aux PME travaillant dans la construction efficiente sur le plan énergétique et la construction en bois régional. NENA remplit ainsi des critères essentiels pour la nomination, tels que le transfert de connaissances vers d'autres régions, l'influence sur l'économie locale et l'originalité. La Commission européenne récompense depuis 2005 les initiatives qui se distinguent au niveau régional dans le soutien aux entreprises. Plus d'informations sur www.cipra.org/fr/netzwerke. ■

alpMedia

**Actualisation du dossier
sur les réseaux écologiques**

Les dossiers alpMedia de la CIPRA abordent des thèmes actuels et les approfondissent. Le dossier « Réseaux écologiques dans l'espace alpin » vient d'être remis à jour. Il rassemble les informations pertinentes sur les instruments qui, au niveau global, paneuropéen, européen et national, jouent un rôle important dans la création de réseaux écologiques. Vous trouverez le rapport de fond ainsi que des actualités, des publications et des liens plus poussés sur ce thème sur www.cipra.org/alpmedia. ■

Le Pacte sur le climat

**De nombreuses signatures en
faveur des Alpes comme
région modèle**

Le Pacte sur le climat pour les Alpes, lancé par la CIPRA, rencontre un large assentiment. Il a déjà été signé par un grand nombre de réseaux, d'organisations et d'institutions. Il lance un appel pour que les Alpes soient déclarées région modèle pour la protection du climat. La CIPRA escompte d'autres signatures dans les prochaines semaines. ■

www.cipra.org/fr/pacte-sur-le-climat-de-la-cipra/

La civilisation a tout de même du bon

Lorsqu'on roule en voiture dans la partie alpine de la vallée du Rhin, c'est bien pratique qu'il n'y ait pas de maisons sur l'autoroute. Sinon, elles nous barraient le passage, il faudrait laisser la voiture en plein milieu de la route, escalader le grillage et poursuivre son trajet peut-être à pied à travers la forêt ou en radeau pour passer le Rhin alpin. C'est surtout très pénible si l'on a beaucoup de bagages avec soi ou une femme en robe du soir ou des enfants bruyants ou encore, si l'on remonte le Rhin ou si l'on n'a justement pas de radeau sous la main.

Les animaux, eux, ont bien de la chance. Ils n'ont pas besoin de courir désespérément dans tous les sens pour trouver le bon cadeau pour l'oncle Antoine ou le tout nouveau restaurant branché ; ils ne doivent pas non plus conduire leurs enfants au cours de piano. Tout ce qu'ils cherchent, dans leurs déplacements, ce sont des congénères pour s'accoupler, éventuellement un peu de nourriture, des quartiers d'hiver ou d'autres broutilles. Ce n'est donc pas bien tragique si nous, les humains, leur faisons parfois des farces dans le style des « maisons sur les autoroutes ».

Bien sûr, on peut aussi parler d'habitats morcelés si l'on regarde les autoroutes et les voies ferrées, la bouillie urbaine infranchissable, les aménagements fluviaux et les centrales. Mais, d'autre part, ce sont toutes des choses bien pratiques, et même, des prouesses. Ne pourrait-on pas enfin arrêter, s'il vous plaît, de dramatiser ? Je viens justement de lire une statistique qui montre par exemple qu'en Autriche, sur les 97 espèces de mammifères, environ la moitié n'est encore sur aucune liste rouge ; et sur les 3 000 espèces de plantes poussant à l'état sauvage on parle même de 60 %. Alors, ce n'est pas bien grave si une bestiole une bestiole ou deux n'arrivent pas à traverser l'autoroute ou que les villages se rejoignent un peu. Tant que personne ne nous met de maisons sur l'autoroute. ■

Andreas Götz

Andreas Götz, Directeur
CIPRA International

© CIPRA International



Postcode 1

Zutreffendes durchkreuzen – Marquer ce qui convient Pore una crocetta secondo il caso					
Weggezogen; Nachsendefrist abgelaufen A démnégé; Délai de réexpédition expiré Traslocato; Termine di rispedizione scaduto	Adresse ungenügend insuffisante Indirizzo insufficiente	Un- bekannt Inconnu Scono- sciuto	Nicht abgeholt Non récl. Non ritirato	Annahme verweigert Refusé Respinto	Ge- storben Décédé Deceduto

Bande-annonce Alpenscène Nr. 91



© Sammlung Gesellschaft für ökologische Forschung

Mises en scène sur la montagne

Que cherche l'être humain dans les Alpes ? Des épopées, du romantisme, des superlatifs, un monde indemne, une nature indomptée, des prouesses techniques -les Alpes servent d'espace de projection à toutes sortes de représentations. Cela donne des sommets artificiellement surélevés, des gratte-ciels, des grottes dans les glaciers, des installations lumineuses, des galeries, de grandes manifestations, des voies ferrées spectaculaires et même, pourquoi pas, « le sentiment d'être à la plage dans la neige ». L'espace alpin est-il mis en valeur ou défiguré par ces mises en scène ? Ce sera le thème du prochain Alpencène n°91, qui soulèvera de nombreuses questions –et répondra à quelques-unes. Parution en juin 2009.